

Traité de  
la Grace  
& du Li-  
bre-Ar-  
bitre par  
S. Ber-  
nard.

donne, que les hommes sont justes ou injustes, heureux ou misérables. Il distingue ensuite trois sortes de liberté: liberté ou exemption du péché, liberté ou exemption de misère, liberté ou exemption de nécessité. Il appelle la dernière, liberté de nature; la seconde, liberté de grace; & la première, liberté de vie ou de gloire: Car, dit-il, premièrement l'homme a été fait comme une excellente créature, avec une volonté tout à-fait libre: secondement il a été rétabli dans l'innocence pour être une nouvelle creature en JESUS-CHRIST: troisièmement, il est élevé en gloire pour être une parfaite créature en esprit. La liberté de nécessité se trouve dans toutes les créatures raisonnables en quelque état qu'elles soient, dans les Anges comme dans les hommes, dans les bien-heureux comme dans les damnés, dans les bons comme dans les méchants. Ceux qui veulent faire le bien & qui ne le peuvent faire, sont libres de cette liberté; mais ils ne sont pas libres de la liberté du péché, que l'on doit plutôt appeller Libre-Conseil, que Libre-Arbitre. Cette seconde liberté ne se trouve que dans ceux qui ont la grace; comme la liberté de misère, qu'il appelle *Liberum complexum*, ne se trouve que dans les bien-heureux, parce qu'il n'y a qu'eux qui puissent jouir des biens qu'il leur plaît, & être exempts des maux qui leur déplaisent; comme il n'y a que ceux qui ont la grace qui puissent faire le bien, la grace étant absolument nécessaire pour le vouloir faire. Ainsi la volonté du Libre-Arbitre pour être perfectionnée a besoin de deux Dons de Dieu, de la conversion au bien, & de la confirmation dans le bien. Le premier est accordé par la grace aux justes en cette vie, & le second est l'effet de la beatitude. Le premier homme avoit outre la liberté de nature, la liberté de conseil & la liberté de complaisance, mais dans un degré imparfait; car ces deux libertez ont chacune deux degrés: l'un supérieur, l'autre inférieur: le supérieur est de ne pouvoir pecher, de ne pouvoir être troublé; l'inférieur est de pouvoir ne pas pecher, de pouvoir ne pas être troublé. Le premier homme avoit dans l'état d'innocence le dernier, & il l'a perdu par son péché, en sorte qu'il ne lui est resté que la liberté d'Arbitre: il est tombé par sa faute & par le mauvais usage qu'il a fait de sa volonté; mais il ne peut pas se relever par les forces de sa volonté: parce qu'il avoit bien le pouvoir de ne pas tomber s'il vouloit, mais non pas de se relever s'il étoit une fois tombé. Quoi donc, dira-t-on, le Libre-Arbitre de l'homme est donc perdu, puis qu'il ne peut pas ne point pecher? Nullement répond-il, mais le libre conseil qu'il avoit de pouvoir ne pas pecher. Il prétend que c'est à cause de cette triple liberté du premier homme, qu'il avoit été créé à l'image

& à la ressemblance de Dieu; que les bien-heureux recouvrent cette ressemblance dans une plus grande perfection, parce qu'ils jouissent de cette triple liberté d'une manière plus excellente que le premier homme; & que les hommes rachetés par JESUS-CHRIST pendant qu'ils sont sur la terre, reçoivent par la grace une partie de cette liberté, parce que quoi qu'ils ne puissent pas être entièrement sans péché & sans misère, ils peuvent toutefois avec le secours de la grace, n'être pas surmontés par le péché & par la misère. Qu'on ne croye donc pas, dit-il, que le Libre-Arbitre est ainsi appelé, comme s'il tenoit la volonté en équilibre entre le bien & le mal, en sorte qu'elle pût faire aussi facilement l'un que l'autre; car si cela étoit, ni Dieu, ni les Anges, ni les Saints qui ne peuvent faire le mal, n'eroient pas libres non plus que les demons, qui ne peuvent faire le bien: Il étoit plutôt appelé Libre-Arbitre, parce que soit que la volonté se porte au bien, soit qu'elle se porte au mal, elle est libre, personne ne pouvant être bon ou mauvais que par sa volonté: la Grace n'ôte point cette liberté, parce qu'elle fait agir la volonté, parce qu'elle la change de bien en mal, parce qu'elle l'entraîne de son gré: ainsi ceux qui agissent par la crainte de la mort ou du supplice, ne laissent pas d'agir librement, parce que la volonté ne peut être contrainte que par elle-même, & qu'elle ne peut être forcée par une violence purement passive de sa part: qu'enfin à l'exception du péché originel, tous les autres pechez sont un effet de la volonté, qui se porte au péché sans y être contrainte par aucune force extérieure: que nous ne sçaurions meriter sans la Grace; mais aussi que la Grace ne sçauront faire meriter sans la volonté; & le mérite consiste dans le consentement que le Libre-Arbitre donne à la Grace; mais ce consentement ne vient pas du Libre-Arbitre, puisqu'il ne peut pas avoir une bonne pensée de lui-même, & que Dieu fait en nous tout ce qu'il y a de bien, soit de pensée, soit de volonté, soit d'action; qu'il nous prévient, en nous inspirant de bonnes pensées, qu'il change notre mauvaise volonté en nous faisant consentir au bien, & qu'il nous le fait exécuter. Qu'il fait le premier sans nous, le second avec nous, & le troisième par nous; car le commencement de notre salut vient de Dieu: il ne vient point de nous & ne se fait point avec nous; mais le consentement & l'action quoi-qu'ils ne viennent pas de nous, ne sont point sans nous: qu'ainsi il faut bien prendre garde quand nous sentons de bons mouvements de ne les pas attribuer à notre volonté qui est foible, mais à la seule grace de Dieu. Voilà les principes & les maximes que Saint Bernard établit dans ce

Traité,